

Services aux familles des militaires
Région de la capitale nationale



Guide pour l'ouverture d'une
garderie en milieu familial

Points à prendre en compte lors de l'ouverture d'une garderie à domicile:.....	2
En Ontario	3
Prestataires de services de garde d'enfants agréés:.....	3
Prestataires de services de garde d'enfants non agréés:.....	4
Renseignements supplémentaires :	4
Au Québec	5
Prestataires de services de garde d'enfants agréés.....	5
Prestataires de services de garde d'enfants non agréés :.....	6
Renseignements supplémentaires:.....	7

Il peut être difficile pour les familles des militaires de trouver des services de garde, car les places dans les garderies agréées sont très convoitées et les listes d'attente longues. L'ouverture d'une garderie à domicile pourrait être une bonne option à envisager lorsque vous songez à trouver des services de garde pour vos propres enfants tout en ayant un certain revenu. Voici quelques informations utiles pour vous aider à décider si l'ouverture d'une garderie à domicile est la bonne décision pour vous et votre famille.

Pour ouvrir une garderie à domicile, deux options s'offrent à vous. Envisagez-vous de passer par une agence ou de gérer votre garderie de manière indépendante?

POINTS À PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'OUVERTURE D'UNE GARDERIE À DOMICILE:

- De quel espace disposez-vous dans votre maison? Disposez-vous d'une aire de jeux? Avez-vous un endroit où les enfants peuvent faire la sieste?
- Savez-vous ce qu'il faut prendre en considération lors de la préparation de la saison des impôts? Avez-vous des reçus pour les articles achetés? Remettez-vous des reçus aux familles?

- Quelles sont vos dépenses? (Pensez aux repas, aux produits de désinfection/nettoyage, aux fournitures de bricolage, aux jouets et à l'équipement.)
- Quels sont vos tarifs? (En gardant le budget à l'esprit)
- Les repas et les collations sont-ils inclus dans vos tarifs?
- De quel type d'équipement et de jouets disposez-vous? Que devez-vous acheter?
- Connaissez-vous la réglementation relative à la garde d'enfants à domicile? Combien d'enfants avez-vous le droit de garder?
- Quel type de service de garde comptez-vous proposer? Occasionnellement, en cas d'urgence, avant et après l'école, toute la journée, les fins de semaine?
- Quelles heures de garde proposerez-vous?
- Allez-vous établir un contrat que les familles devront signer? (Décrire l'avis de résiliation, la politique en cas de maladie, la politique en cas de retard, etc.)
- Avez-vous accès à un espace extérieur? Êtes-vous à proximité d'un parc?
- Où feriez-vous de la publicité pour vos services?

En Ontario

Règlements de l'Ontario – [Règles entourant la garde d'enfants en Ontario | ontario.ca](#)

En Ontario, les prestataires de services de garde doivent se conformer à la [Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance](#).

Prestataires de services de garde d'enfants agréés:

Si vous choisissez de fournir des services de garde d'enfants à domicile par l'intermédiaire d'une agence agréée, vous êtes autorisé à garder jusqu'à six (6) enfants de moins de 13 ans.

Si vos propres enfants ont moins de 4 ans, ils doivent être comptés dans le nombre d'enfants pouvant être gardés.

Trois enfants au maximum peuvent être âgés de moins de 2 ans.

Exigences :

- Avoir une vérification du casier judiciaire, une vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables tous les cinq (5) ans et présenter un formulaire de déclaration d'infraction pour les années cette vérification n'est pas exigée.
- Avoir suivi une formation en premiers soins et en réanimation cardio-pulmonaire pour les nourrissons et les enfants.
- Avoir un énoncé de programme qui est conforme au guide de programmation du ministère de l'Éducation « [Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance](#) ». La plupart des agences peuvent déjà disposer d'un énoncé de programme que vous pouvez utiliser.

Prestataires de services de garde d'enfants non agréés:

Si vous décidez de ne pas passer par une agence agréée pour ouvrir une garderie en milieu familial, vous êtes autorisé à prendre en charge jusqu'à cinq (5) enfants de moins de 13 ans.

Si vos propres enfants sont âgés de moins de 4 ans, ils doivent être comptés dans le nombre d'enfants pouvant être gardés.

Trois enfants au maximum peuvent être âgés de moins de 2 ans.

Exigences :

- Vous ne pouvez pas exercer vos activités à plus d'un endroit.
- Vous devez aviser par écrit les familles dont vous gardez les enfants que vous êtes un prestataire de services de garde non agréé, p. ex., « Ce programme de services de garde n'est pas agréé par le gouvernement de l'Ontario. » La preuve de cette communication à la famille doit être conservée pendant deux ans.
- Vous devez fournir des reçus aux familles qui en font la demande sans leur imposer de frais.

Renseignements supplémentaires :

- Daycarebear est un site Web où les prestataires de services peuvent afficher leurs services et où les familles peuvent chercher un

prestataire de services pour qu'il vienne à la maison ou qui offre des services à son domicile. La plupart des prestataires de services ont des évaluations publiées dans leur profil par des familles ayant bénéficié de leurs services auparavant. [Daycare in Ottawa - Search results \(Page 1\) \(daycarebear.ca\)](#)

- Si une famille a des préoccupations au sujet d'un prestataire de services de garde, elle peut déposer une plainte auprès du ministère de l'Éducation. [Comment déposer une plainte concernant un service de garde d'enfants | ontario.ca](#)
- Le ministère de l'Éducation peut aussi effectuer des inspections et enquêter sur les plaintes concernant les prestataires de services de garde agréés et non agréés.
- Les prestataires de services de garde qui ne respectent pas les règles et les règlements de la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance peuvent être passibles de sanctions ou de condamnations.

Au Québec

Règlements du Québec – [Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial \(gouv.qc.ca\)](#)

Prestataires de services de garde d'enfants agréés :

Si vous souhaitez fournir des services de garde d'enfants à domicile par l'intermédiaire d'une agence ou si vous voulez que votre service de garde soit agréé, vous devez vous inscrire auprès d'un bureau coordonnateur de services de garde d'enfants en milieu familial. Pour trouver un bureau coordonnateur de services de garde d'enfants en milieu familial près de chez vous, rendez-vous sur le site :

[Liste des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial - Jeu de données – Données Québec \(donneesquebec.ca\)](#)

Si vous choisissez de fournir des services de garde d'enfants en milieu familial par l'entremise d'une agence agréée, vous pouvez garder jusqu'à six (6) enfants si deux (2) d'entre eux sont âgés de moins de 18 mois.

Vous pouvez également garder jusqu'à neuf (9) enfants si vous en avez quatre (4) âgés de moins de 18 mois. Dans ce cas, un adulte supplémentaire est nécessaire pour aider à la prise en charge.

Exigences :

- Les prestataires de services de garde d'enfants doivent être âgés de 18 ans ou plus et avoir le droit de travailler au Canada.
- Ils doivent disposer d'un local suffisamment spacieux pour le nombre d'enfants pris en charge.
- Le prestataire de services de garde d'enfants doit être présent sur les lieux pendant les heures de garde, à moins qu'il ne soit remplacé en cas d'urgence.
- Avoir de bonnes aptitudes à la communication avec les parents, les enfants et le responsable du Bureau coordonnateur de services de garde d'enfants en milieu familial.
- Être en bonne santé physique et mentale afin d'assurer la sécurité des enfants pris en charge.
- Veiller à ce que son domicile soit un lieu qui garantit la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qui y sont accueillis.
- Interagir avec les enfants gardés, en veillant à ce que les activités soient éducatives et permettent aux enfants d'explorer par le jeu.
- Avoir suivi une formation en premiers soins et en réanimation cardio-pulmonaire pour les nourrissons et les enfants.

Prestataires de services de garde d'enfants non agréés :

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit auprès d'un bureau coordonnateur de services de garde d'enfants en milieu familial si vous accueillez jusqu'à six (6) enfants et pas plus de deux (2) enfants de moins de 18 mois. Si vous avez vous-même des enfants de moins de 9 ans, ils doivent être inclus dans le nombre d'enfants dont vous assurez la garde.

Si vous souhaitez garder sept (7) à neuf (9) enfants, vous devez être inscrit auprès du bureau coordonnateur de services de garde en milieu familial et avoir un autre adulte pour vous aider à les garder.

Si vous choisissez de garder sept (7) à neuf (9) enfants avec l'aide d'un autre adulte, pas plus de quatre (4) de ces enfants pris en charge peuvent être âgés de moins de 18 mois.

Renseignements supplémentaires:

- Ma Garderie est un site sur lequel les prestataires de soins peuvent afficher leurs services, et les familles peuvent rechercher soit un prestataire de services à domicile, soit un prestataire de services en milieu familial. La plupart des prestataires de services affichent sur leur profil des commentaires de familles qui ont déjà bénéficié de leurs services. [Ma Garderie – Services de garde - Québec, Montréal, Laval, etc.](#)
- Si une famille a des inquiétudes au sujet d'un prestataire de services de garde, elle peut déposer une plainte auprès du ministère de la Famille. [Pour déposer une plainte ou une divulgation \(gouv.qc.ca\)](#)

Si vous avez d'autres questions concernant l'ouverture d'un service de garde d'enfants à votre domicile, vous pouvez contacter notre navigatrice pour les services de garde, Cindy Le Breton, pour obtenir de l'aide.

lebreton.cindy@sbmfc.com